

Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2018-050

**Objet : Acquisition d'une parcelle de terrain
à la Ville de Sens**

- ✚ Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-1 et L. 6143-7 9°
- ✚ Vu la délibération du Conseil de Surveillance en date du 29 mars 2018 portant avis d'acceptation de l'acquisition d'une parcelle de 746 M², propriété de la Ville de Sens
- ✚ Le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder à l'acquisition d'une parcelle cadastrée CK 284 lieu-dit « Les Chaillots », propriété de la Ville de Sens au prix de 65 € M².

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formulé près le directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (4 Avenue Pierre Scherrer – 89000 AUXERRE) ou d'un recours contentieux près le Tribunal Administratif de DIJON (22 Rue d'Assas – 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auxerre, le 11 décembre 2018

Le Directeur

Yves BUZENS

A circular blue ink stamp is positioned to the left of the signature. The text within the stamp reads "CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DE L'YONNE" around the perimeter and "Le Directeur" in the center.

Transmis à :

- ARS BFC - DIJON
- Affichage au 2^{ème} étage du bâtiment administratif
- Site internet